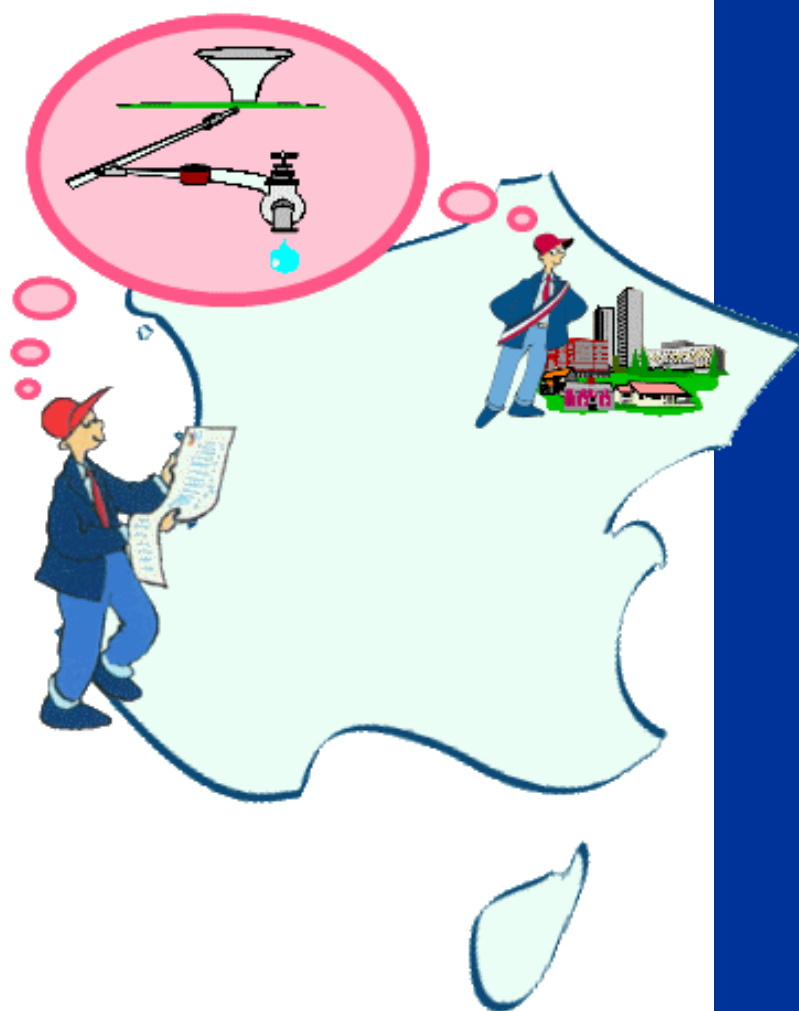


LOI NOTRe : TRANSFERT DES COMPÉTENCES

EAU ET ASSAINISSEMENT

Mardi 28 novembre 2017



Espace Hamelin

17 Rue de l'Amiral Hamelin
75016 PARIS



*Office
International
de l'Eau*

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

Loi NOTRe : Transfert des compétences eau et assainissement

Après la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la loi relative à la délimitation des régions, l’Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le texte portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**. Troisième volet de la réforme territoriale, la **Loi NOTRe** vise à **clarifier les compétences des différents échelons territoriaux** (régions, départements, intercommunalités, communes).

Tout en préservant les communes comme collectivités locales de proximité, **l'une des mesures phares de la loi NOTRe est de renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences**. Le seuil minimal de constitution des intercommunalités est par ailleurs passé de 5 000 à 15 000 habitants, assorti d’une dérogation permettant de l’adapter à la diversité des territoires.

En matière de compétence, l'eau et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d’incertitudes pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales ne sera-t-il pas entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

L'OIEau vous propose, au cours de cette journée, de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse à vos légitimes interrogations, afin de vous préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert des compétences eau et assainissement.

Objectifs de la Journée :

- Faire un point sur le contexte réglementaire
- Echanger avec les collectivités ayant déjà engagé une réflexion sur la mise en œuvre du transfert de compétences sur leur territoire

Au programme de la Journée :

- Contexte réglementaire : conséquences de la loi NOTRe
- Mise en œuvre du transfert de compétence
- Aspects financiers
- Transfert du personnel et du patrimoine
- Retours d’expériences

Public :

- Responsables de services Eau et assainissement - Elus
- Experts du domaine de l’assainissement et de l’eau potable

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d’expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d’experts des domaines concernés



Remise d’une documentation pédagogique
Accès à J+3 au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois

RENSEIGNEMENTS



Café d'accueil
Déjeuner sur place inclus le midi

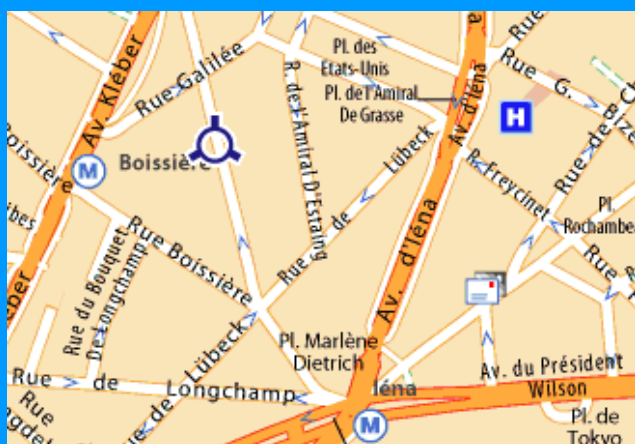


Secrétariat

Tél. : 05 55 11 47 00 Fax : 05 55 11 47 01
Email : journees@oieau.fr www.oieau.org/cnfmf



Se rendre à l'Espace Hamelin



EN METRO

Ligne 6 (Boissières)
Ligne 9 (Iéna)

EN BUS

Lignes
22 - 30 - 32 - 63 - 82

www.eaudanslaville.fr
Un appui à la gestion
des services d'eau potable
et d'assainissement



08h30

Accueil des participants



09h00

Aspects réglementaires

- Contexte de la Loi NOTRe
- Impacts directs et indirects de la Loi NOTRe sur les services Eau et Assainissement
- Présentation des différents types d'EPCI
- Devenir des syndicats ?
- Maintien des grandes règles de l'intercommunalité

David-Nicolas LAMOTHE, A PROPOS

10h30

Questions/Réponses

10h45

Pause

11h00

Mise en œuvre du transfert de la compétence : points clés

- Principe méthodologique et points clés du transfert
- Transfert du personnel : les critères à étudier
- Calcul des charges et recettes du service communautaire
- Stratégie et convergence tarifaire
- Principales difficultés rencontrées et solutions préconisées

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau

11h35

Aspects financiers : impacts des évolutions réglementaires

- Transfert du patrimoine et résultats de clôture : principes comptables
- Fixation des tarifs
- Charges du nouveau service intercommunal
- Nature des informations nécessaires et devant être transmises par la collectivité
- Stratégie financière et mise en œuvre du programme d'investissement

Pierre BEJJAJI, STRATORIAL FINANCES

12h15

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Transfert de la compétence « assainissement » : retour d'expérience de la Communauté de Communes du Val de l'Indre

- Présentation du contexte
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Transfert du personnel : retour d'expérience
- Effets positifs du transfert de compétence

Hélène MAURANGES et Sophie DUTERTE, et Stéphane DE COLBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE

14h40

Transfert de la compétence « pluvial » : retour d'expérience de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

- Présentation du contexte
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Transfert du personnel : retour d'expérience
- Effets positifs du transfert de compétence

Marlène BLANC, VALENCE ROMANS AGGLO

15h20

Questions/Réponses

15h30

Pause

15h40

Transfert des compétences « eau et assainissement » : retour d'expérience de Laval Agglomération

- Présentation du contexte et des enjeux
- Méthodologie de mise en œuvre du transfert
- Impact sur le transfert du personnel
- Impact sur la gestion des usagers
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

Yoann CHATEAU, LAVAL AGGLO

16h10

Transfert des compétences « eau et assainissement » : retour d'expérience de Morlaix Communauté

- Présentation du contexte
- Méthodologie de mise en œuvre du transfert
- Impact sur la gestion du personnel
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre

Guy PENNEC, Maire de PLOURIN-LES-MORLAIX et Vice-Président de MORLAIX COMMUNAUTE

16h40

Questions/Réponses

16h50

Débat sur la problématique du transfert des compétences

- Impacts organisationnels ? Impacts financiers ?
- Transfert ou délégation ?

17h15

Clôture de la journée

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau

BULLETIN D'INSCRIPTION

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

L'Office International de l'Eau est une association Loi 1901, déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087
SIRET : 314 901 729 00033 – N° TVA : Fr 833 1490 17 29

INSCRIPTIONS

Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir convention et convocation 15 jours avant le début de la journée

ANNULATIONS

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la journée, les frais engagés pour la réalisation de la journée seront facturés. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier ou télécopie).

Tarif : 489€ HT/participant

(ou tarif EARLY : 449 € HT si inscription reçue au CNFME au plus tard 6 semaines avant la journée)

Réf. : JK002 17B

Loi NOTRe : Transfert de compétences eau et assainissement

28 novembre 2017 – Paris / Espace Hamelin

PARTICIPANT

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

POSTE OCCUPE : DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU DE NAISSANCE :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SOCIETE

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

Responsable formation

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

Personne en charge du dossier

M. – Mme – Mlle NOM : PRENOM :

TEL : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

ADRESSE DE FACTURATION (si différente de la société à laquelle doit être envoyée la convocation)

Pour tout paiement par un tiers, si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu au 1er jour de la formation vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation

NOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

TEL : FAX : EMAIL :

En indiquant mon adresse email, j'accepte son utilisation par l'OIEau pour l'envoi de documents

SIRET : TVA : CODE NAF :

INSCRIPTION DANS UN CADRE AUTRE QUE LE PLAN DE FORMATION.

Précisez :

Indiquer la répartition des heures de formation

Sur le temps de travail : heures

Hors du temps de travail : heures

Sur le plan de formation : heures

Fait à le/...../.....

CACHET et SIGNATURE
Prénom, NOM et qualité du signataire

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU C.I.C.E.

: heures